

L'approche LEADER

Cadre général

Orientations pour l'Aquitaine

Les fondamentaux de l'approche LEADER

- Un partenariat local, fondé sur un équilibre public / privé
- Une stratégie locale, basée sur une approche multisectorielle, autour d'une priorité ciblée
- Des approches novatrices
- Mise en réseau: échanges et capitalisation
- Coopération entre territoires
- Sélection des GAL par appel à projet régional

Leader et les nouveaux enjeux du développement rural

- Organisation des services, accueil de population et d'activités
- Préservation / valorisation des ressources naturelles et du paysage
- Perspectives d'emploi pour certains publics
- Mutations dans le domaine agricole
- Lien urbain-rural
- ...

Les mesures ouvertes aux GAL

- Enjeu : une approche (en terme de stratégie et de partenariat) intégrant les trois axes

- Mesures ouvertes :
 - ❖ PDRH : **tous les dispositifs du PDRH** (hors socle national et mesures fermées), même si certains dispositifs sont fermés ou restreints dans le DRDR Aquitaine

 - ❖ *À la marge : mesure imaginée par un GAL hors liste du RDR mais répondant aux objectifs des axes 1, 2 ou 3 (validation nationale nécessaire)*

Les territoires

- Ciblage sur les territoires de projet: Pays, PNR
- Cohérence
 - ❖ Périmètre
 - ❖ Stratégie
 - ❖ Institutions
 - ❖ Animation/diffusion
- 20 000 à 150 000 habitants
- Possibilité d'intégrer une « ville moyenne » (à définir)

Nombre de GAL, enveloppe par GAL

- En Aquitaine: 16,5 M€ FEADER
- pour 9 à 15 GAL
- enveloppe UE minimum / GAL : environ 1 M€
- enveloppe UE moyenne / GAL : environ 1,5 M€

- Répartition indicative FEADER Aquitaine:
 - ❖ 0,5 M€ pour des projets liés à l'axe 1
 - ❖ 1 M€ pour des projets liés à l'axe 2
 - ❖ 11,7 M€ pour des projets liés à l'axe 3
 - ❖ 0,83 M€ pour des projets de coopération
 - ❖ 2,48 M€ pour l'animation / fonctionnement des GAL

Les enjeux de la sélection

- Leader reste une politique rurale d'exception :
expérimenter sur de nouveaux champs
de nouvelles méthodes
- Les GAL sélectionnés auront fait la preuve de la **valeur ajoutée** de leur candidature pour leur territoire et par apport au développement rural en général
- En explicitant les **effets attendus du projet** proposé et en montrant qu'ils élargissent et/ou amplifient les effets attendus des politiques de développement local existantes

Le cadre national de sélection

- Un appel à projet type (à adapter en région)
- Le contenu attendu des candidatures GAL
- Une grille de recevabilité des candidatures
- Une trame pour élaborer une grille d'analyse régionale des candidatures

L'organisation de la sélection

- Co-pilotage Préfet rég. / Président Conseil régional
- Un comité de sélection régional
- Un groupe régional d'experts
 - ❑ 5 à 10 experts, dont un expert national
 - ❑ Contribue à l'élaboration de l'appel à projets régional
 - ❑ Examine, analyse le contenu des candidatures
 - ❑ Rend un avis consultatif : **Aide à la décision**
- Des consultations complémentaires

Le calendrier en Aquitaine

- Concertation régionale: avril à juin 2007
- Lancement de l'appel à projet régional dans les 2 mois qui suivent l'approbation du PDRH : entre juillet et septembre 2007
- + 4 mois maxi (avant fin décembre 2007): dépôt des candidatures
- + 8 mois maxi (avril-mai 2008): sélection des GAL
- *Si le résultat est jugé non satisfaisant: 2^e appel à projet*